

Les épreuves écrites du DNB se sont tenues les 28 et 29 juin sans aucun aménagement après deux années sous COVID.

Le SNES-FSU avait proposé une limitation de certains sujets ainsi qu'un aménagement des épreuves. Il n'a pas été entendu alors même que l'année de Troisième, après celle de Quatrième, pour les élèves comme pour leurs professeurs, a été chamboulée par le Covid19. Ces derniers ont dû opérer individuellement des choix quand la situation sanitaire et matérielle ne leur permettait pas de travailler dans les conditions habituelles.

Le ministre franchit un nouveau cap dans la provocation et le mépris avec l'épreuve de français : le texte était difficile d'accès pour beaucoup d'élèves, relevait du programme de Quatrième, année la plus perturbée par le Covid19. C'est l'égalité entre les candidats qui est ainsi balayée par le choix d'un tel sujet.

En physique-chimie, certaines questions relevaient aussi du programme de Quatrième. En SVT le thème choisi est généralement abordé en Cinquième dans le cadre du programme de cycle et les questions étaient longues, ouvertes avec beaucoup d'analyse de documents, ce qui a pu déstabiliser les élèves. En histoire-géographie certains points du sujet sont plutôt traités en fin d'année par les professeurs et n'ont pas forcément été vus ou seulement à distance par les élèves ayant connu les demi-jauges plusieurs semaines.

Le ministère porte la responsabilité de ces sujets qui ont pu mettre les élèves en difficulté suite à deux années scolaires perturbées. C'est un mépris pour le travail des élèves qui se sont préparés sérieusement pour ces écrits, comme pour leurs professeurs qui ont tout fait pour accompagner au mieux leurs élèves jusqu'à l'examen, dans un contexte difficile.

Même lors d'une année « normale », le rapport au temps des élèves de collège leur permet difficilement de faire appel à certains sujets ou notions lointaines de Quatrième ou de Cinquième, surtout pour les plus fragiles. Le SNES-FSU demande qu'à l'avenir les sujets portent exclusivement sur les questions ou thèmes abordés en Troisième.

Le mépris pour les professeurs se voit aussi dans les conditions de correction et de rémunération. Le SNES-FSU demande que l'épreuve orale soit rémunérée, conformément à l'arrêté de 2012, et que les montants de rémunération concernant la correction des copies et l'épreuve orale soient revalorisés.

A Paris, le 1^{er} juillet 2021